Aliments et drogues-Loi

M. Murphy: Madame la Présidente, je présente mes excuses au président du caucus libéral national. Je ne voulais certainement pas jouer les fauteurs de troubles.

M. Prud'homme: Nous en avons déjà assez, merci.

M. Murphy: Néanmoins, pour répondre aux préoccupations de son collègue, notre dernier porte-parole au sujet de cette mesure sera le député de Nickel Belt (M. Rodriguez). Nous serons ensuite d'accord pour que le projet de loi soit étudié en comité plénier, pour qu'il franchisse toutes les étapes avant 20 heures et pour que le projet de loi suivant nous soit présenté.

M. Rodriguez: Madame la Présidente, je parlais des pains à hamburger, parce que je crois que le ministre est d'humeur à entendre des suggestions. Le gouvernement s'acharne à vouloir conclure un accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis alors que nous ne pouvons même pas faire passer des pains à hamburger d'une province à l'autre. Pouvez-vous croire une chose pareille? Cela me paraît incroyable.

Ce projet de loi semble très insignifiant, mais je me méfie beaucoup des mesures qu'on nous glisse à la dernière minute. J'ai félicité le gouvernement au sujet de ce projet de loi, mais je constate qu'il y manque quelque chose. Voici un exemple des pouvoirs conférés au gouvernement. Ce dernier peut:

—pénétrer dans tout moyen de transport dans les cas où il y a des motifs raisonnables de croire que celui-ci est utilisé pour le transport d'un article auquel l'article 6 ou 6.1 s'applique, examiner un article de cette description qu'il y trouve et en prendre des échantillons...

Que fait-on des mandats de perquisition? Nous confions aux agents de la Couronne le pouvoir d'effectuer des saisies.

Je constate également qu'aucune procédure d'appel n'est prévue. Si je crois que mon produit est acceptable, mais que l'inspecteur estime que je suis en infraction...

M. Wise: Il s'agit de modifications à une loi.

M. Rodriguez: Je le sais.

M. Wise: La loi comprend une autre partie.

M. Rodriguez: C'est exact, il y a un autre chapitre dans la loi. Je tiens cependant à le signaler au ministre, car c'est lui qui nous a présenté la mesure et il n'est assurément pas spécialiste en matière de bière. Je me demande s'il y a songé.

Et pourquoi ne pas prévoir des sanctions à l'intention de ceux qui négligent d'observer ces dispositions? Je compte poser toutes ces questions au comité plénier. Je tiens à m'assurer que nous n'accorderons pas aux inspecteurs des pouvoirs indus et que nous prévoirons des sanctions dont l'effet sur les personnes qui chercheraient à vendre des produits jugés dangereux pour le consommateur sera dissuasif. Je poserai ces questions au comité plénier. Je sais que le ministre aura les réponses voulues

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2° fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M<sup>me</sup> Champagne.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Madame la Présidente, j'invoque brièvement le Règlement avant de laisser la parole au Bunsmaster du Nouveau parti démocratique. Les représentants des différents partis ont discuté et je crois que vous constaterez qu'ils consentent à l'unanimité à adopter une motion. Nous demandons le consentement unanime d'aller de l'avant, à condition que les critiques de l'opposition officielle et du Nouveau parti démocratique en matière d'énergie, de mines et de ressources reçoivent une copie du rapport dont j'ai parlé, avant qu'il ne soit déposé. Je propose:

Que, nonobstant la pratique courante de la Chambre, si la Chambre ne siège pas au moment où le huitième rapport du Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources est complété, le Comité présente son rapport en le déposant auprès du Greffier de la Chambre, entendu que le rapport sera alors réputé avoir été déposé sur le Bureau.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il consentement unanime pour la motion du secrétaire parlementaire?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

## LA LOI DES ALIMENTS ET DROGUES

MESURE MODIFICATIVE

La présidente suppléante (Mme Champagne): Conformément à l'article 78 du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier.

La Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M<sup>mc</sup> Champagne, pour étudier le projet de loi S-6, tendant à modifier la Loi des aliments et drogues, présenté par M. Epp (Provencher).

Sur l'article 1-

M. Rodriguez: Madame la présidente, j'ai posé certaines questions tout à l'heure. J'ai demandé au ministre de répondre à mes questions au sujet des articles prévoyant les sanctions à imposer.